

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Echange de Visites Officielles.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué de la Principauté au II<sup>e</sup> Congrès des Officiers et Fonctionnaires de l'Etat-Civil.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué de la Principauté à la Conférence du Comité de l'Office International des Epizooties.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué de la Principauté au Congrès de Sauvetage.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul. Ordonnance Souveraine autorisant un Consul à accepter et porter une décoration étrangère.

Ordonnance Souveraine autorisant un Consul à accepter et porter une décoration étrangère.

**CONGRÈS :**

Procès-verbal de la session d'Octobre 1928 du Comité de l'Office international d'Hygiène publique (suite et fin).

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Audition des Elèves de l'Ecole Municipale de Musique.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre sont allés faire visite à S. Exc. le Président de la République Française, au Palais de l'Elysée, le mercredi 5 juin, à 16 h. 30.

Les honneurs ont été rendus par un bataillon du 24<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie avec le Colonel, le drapeau et la musique du Régiment qui a joué l'*Hymne Monégasque* au moment où Leurs Altesses Sérénissimes sont entrées dans la cour du Palais.

Leurs Altesses Sérénissimes qui étaient accompagnées de S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre de Monaco à Paris, et du Commandant Millescamps, Aide de camp et Chef de Cabinet du Prince Souverain, ont été saluées à leur descente de voiture par M. de Fouquières, Introduceur des Ambassadeurs, et le Général Lasson, Chef de la Maison militaire.

S. Exc. le Président de la République a reçu ses hôtes princiers avec son affabilité coutumière et s'est longuement entretenu avec eux.

A l'issue de l'audience officielle, M. Gaston Doumergue a présenté à Leurs Altesses Sérénissimes les membres de Sa Maison civile et de Sa Maison militaire.

Leurs Altesses Sérénissimes ont pris congé du Chef de l'Etat à 17 h. 10 et ont quitté le Palais de l'Elysée avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Le même jour, à 18 heures, S. Exc. le Président de la République, accompagné du Géné-

ral Lasson, Chef de Sa Maison militaire, a rendu la visite en l'Hôtel de la rue du Conseiller-Collignon.

Reçu à l'entrée de l'Hôtel par S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre de Monaco en France, M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de la Légation, le Lieutenant-Colonel Comte de Baciocchi et le Commandant Millescamps, le Chef de l'Etat a été introduit dans les appartements de S. A. S. le Prince Souverain qui s'est porté au-devant de Lui et L'a conduit dans le Grand Salon où se trouvaient LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

Dans un salon voisin étaient réunis les membres de la Maison actuellement à Paris : M. le Conseiller privé Charles Bellando de Castro, le Lieutenant-Colonel Comte de Baciocchi, le Commandant Millescamps, M. Mélin et M. Paul Noghès, que S. A. S. le Prince a présentés à M. Gaston Doumergue, à l'issue de la visite.

S. Exc. le Président de la République s'est retiré à 18 h. 45 et a été reconduit à Sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 885.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. M. le Président de la République Française, est nommé Délégué de Notre Principauté au 2<sup>e</sup> Congrès des Officiers et Fonctionnaires de l'Etat-Civil qui doit s'ouvrir à Paris, le 29 mai 1929.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 886.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. M. le Comte de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. M. le Président de la République Française, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Conférence du Comité de l'Office International des Epizooties, qui doit se réunir à Paris, le 11 juin prochain.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le trente et un mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 887.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. M. le Comte de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. M. le Président de la République Française, est nommé Délégué de Notre Principauté au Congrès de Sauvetage et Secours Publics qui aura lieu à Trouville-sur-Mer, du 4 au 11 juillet 1929, à l'occasion de la Fête Fédérale Internationale du Trentenaire de la Fédération Nationale Française de Sauvetage.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le trente et un mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 888.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Vladimir Hřebik est nommé Consul de Notre Principauté à Prague (Tchécoslovaquie).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le trente et un mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 889.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marcellus-Donald Redlich, Consul de Notre Principauté à Chicago (Etats-Unis d'Amérique), est autorisé à accepter et à porter la Croix de Mérite de la Croix Rouge Hongroise qui lui a été conférée par S. A. S. le Gouverneur du Royaume de Hongrie.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le trente et un mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 890.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marcellus-Donald Redlich, Consul de Notre Principauté à Chicago (Etats-Unis d'Amérique), est autorisé à accepter et à porter les insignes du grade de Chevalier de l'Ordre Equestre de Sainte-Agathe de la République de Saint-Marin, qui lui ont été conférés par Décret du 26 juillet 1928.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le trente et un mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

## CONGRÈS

COMITÉ PERMANENT  
de l'Office International d'Hygiène Publique

Session ordinaire d'Octobre 1928

(Suite et fin)

La dengue a sévi en Grèce avec une intensité beaucoup plus grande en 1928 qu'en 1927 ; le nombre des cas déclarés approche de 800.000. Le tableau clinique était le même que celui de l'année précédente, comportant en particulier un exanthème souvent intense, des troubles gastro-intestinaux, une chute fréquente de la température après l'apparition de l'exanthème, suivie d'une nouvelle ascension vers le sixième jour de la maladie. L'hyperthermie était parfois encore à son maximum au huitième jour. Des formes assez sérieuses, avec tendances aux hémorragies (gastrique, intestinale, rénale), ont été observées. L'épidémie était en relation avec une abondance exceptionnelle de *Stegomyia*, seul moustique dont le rôle de vecteur ait été démontré expérimentalement à Athènes. Ces moustiques étaient infectés dans une forte proportion. La présence du virus de la dengue a été établie dans le sang d'un sujet inoculé avec du sang virulent, mais ne présentant aucun symptôme de maladie. Certaines régions de la Grèce ayant été relativement épargnées, il faut penser à la possibilité d'un revert de l'épidémie l'été prochain. Les cas ont été assez nombreux dès cette année-ci dans le bassin oriental de la Méditerranée, en Égypte ; quelques-uns ont été signalés en Tunisie, à Alger, en 1927 ; et en 1928 en Algérie (Oran), au Maroc (Casablanca), en Espagne (Andalousie) ; en Italie, seulement des cas sur des bateaux touchant les ports. A Lisbonne, un bateau danois, venant de Dakar, avait 12 hommes atteints, sur 15 qu'il portait. Tous ces faits doivent éveiller la vigilance des autorités sanitaires.

La question de la contagion de la lèpre pourrait être éclairée d'un jour nouveau par des expériences faites avec la lépromine de Bargehr. Cette préparation, obtenue à partir de lépromes, provoque chez certains sujets, sur la peau scarifiée, une réaction analogue à la cutiréaction tuberculique. Négative chez les lépreux à lésions actives ou chez les sujets qui n'ont jamais eu de contact avec les lépreux, elle est positive chez les lépreux dont l'affection est stationnaire ou chez les sujets qui ont été en contact avec des lépreux sans contracter eux-mêmes la maladie ; la réaction positive indique donc une certaine immunité. Chez un sujet à réaction négative, on peut obtenir la réaction positive après un certain nombre de vaccinations avec la lépromine. Ceux qui n'acquièrent pas la réaction positive ne seraient pas immunisables, et seraient seuls susceptibles de contracter la maladie au contact de lépreux.

Comme suite à une proposition antérieure, l'Office International d'Hygiène publique va entreprendre de réunir, par l'intermédiaire de ses Délégués des divers pays, une documentation sur le nombre de lits d'hôpital pour maladies aiguës qui sont jugés nécessaires, d'après les conditions propres à chaque pays, pour une population soit urbaine, soit agricole, soit industrielle ou minière, ainsi que sur le rayon qu'un hôpital rural peut desservir, selon la nature géographique de la région. Il continuera, d'autre part, les études commencées sur l'emploi des antiseptiques et des colorants dans les matières alimentaires, en vue de préciser les divergences qui existent entre les législations des divers pays.

La protection de la maternité et de l'enfance a été l'objet d'un effort considérable au Mexique, pays où la mortalité infantile au cours de la première

année atteint le taux de 30 p. 100 ; un décret du Président de la République a créé un corps d'infirmières chargées de visiter les enfants à domicile ; le Service de la Santé publique a organisé un Centre d'Hygiène infantine, avec consultations prénatales et postnatales, dépistage de la syphilis, etc. A Madagascar également, la mortalité infantile est très élevée dans certaines villes ou régions. Un service de protection de l'enfance, créé à Tananarive, a rencontré un grand succès auprès de la population indigène ; il comporte des consultations médicales, qui seront sous peu doublées d'un service d'isolement pour les petits malades contagieux, une distribution de lait pour les nourrissons, etc. La mortalité des enfants de 0 à 15 ans a déjà diminué à Tananarive, de 1926 à 1927, dans la proportion de 16,5 p. 100. Des centres analogues sont en voie de constitution dans d'autres villes.

La distribution de lait pour les nourrissons, à prix modéré, est envisagée par le Gouvernement britannique sous une grande envergure ; le crédit actuel est déjà de 300.000 livres sterling par an, mais l'allocation aux autorités locales de subventions plus étendues est à l'étude. On distribue en général du lait sec, préparé en Angleterre ou en Nouvelle-Zélande. Aux États-Unis on a créé des centres de démonstration pour l'allaitement maternel, qui rencontre toutefois plus de faveur auprès des médecins praticiens que des pédiâtres. En Serbie, la mortalité infantile est faible, sans doute grâce à l'habitude de l'allaitement maternel ; elle frappe toutefois les enfants séparés de la mère pour des raisons diverses, et préoccupe à ce titre les autorités sanitaires.

Un programme d'études sur l'ensemble des mesures administratives concernant la lutte contre la tuberculose et contre les maladies vénériennes a été soumis au Comité permanent de l'Office ; certains des points soulevés seront retenus pour un examen plus approfondi. Un autre problème d'hygiène sociale a été abordé : l'assistance médicale aux populations indigènes de l'Afrique, et des autres régions colonisées. La mortalité, notamment dans l'Afrique occidentale et équatoriale, est très élevée, au point de compenser une assez forte natalité : mortalité infantile due à l'absence totale de vêtement, à la coutume de donner des aliments solides dès la naissance, au paludisme, ravages causés par la maladie du sommeil, la fièvre récurrente et les maladies contagieuses, largement diffusées par la passion du déplacement qu'a l'indigène. Le système de l'assistance médicale à domicile, avec le concours d'un personnel indigène, semble être appelé à des résultats plus tangibles que la création de centres hospitaliers (colonies françaises d'Afrique, Congo belge). Aux Indes néerlandaises, le même système a été appliqué ; une attention spéciale a été donnée à la création de maternités avec personnel indigène.

Un procédé qui permet de désodoriser et de purifier l'alcool méthylique a eu pour conséquence de rendre assez fréquente la consommation de cet alcool aux États-Unis, où il a causé de nombreux accidents. L'emploi de l'alcool méthylique dans certaines industries peut aussi produire la cécité chez des ouvriers longuement exposés aux vapeurs qu'il répand dans l'atmosphère. Des mesures de protection sont envisagées, dont les principales sont l'interdiction de vendre de l'alcool méthylique désodorisé et l'obligation de ventiler énergiquement les locaux industriels où se dégagent des vapeurs.

Enfin des documents et des études ont été communiqués au Comité de l'Office : sur les épidémies de variole au Bengale, qui se représentent avec une périodicité régulière environ tous les 5 ans et ont motivé depuis 2 ans une campagne très énergique de vaccinations, dont on espère qu'elle préviendra

le cycle habituel ; sur la *variole* dans l'Afrique occidentale française, les difficultés de l'emploi d'un vaccin frais, les expériences faites avec des vaccins secs et la courte durée de l'immunité chez les Noirs; sur l'incidence de la *tuberculose* dans la même région, sa rareté dans le Soudan, le Niger, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, contrastant avec une fréquence relative sur la côte de Guinée et notable dans le Contre et le Sud du Sénégal; sur l'histoire de l'*encéphalite léthargique* en Grande-Bretagne de 1919 à 1926; sur l'emploi d'anophèles infectés pour l'inoculation du paludisme aux *paralytiques généraux* en Grande-Bretagne; sur la fréquence de formes florides de la *syphilis* en Bosnie, en relation avec l'introduction relativement récente de la maladie, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite des armées turques; sur l'existence de formes atypiques de *gonocoques*, soit dans les cultures, dont elles disparaissent après un certain nombre de repiquages, soit dans certaines uréthrites; sur les essais, dans l'Inde britannique, de transmission du *kala-azar* à l'homme par des *Phlebotomus argentipes* infectés; sur l'influence d'une forte natalité sur la stagnation de la mortalité dans les campagnes.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

L'audition des élèves de l'École de Musique a eu lieu dimanche, dans la salle des Conférences, devant un nombreux public.

Signalons parmi les débutants : M<sup>lle</sup> Lucie Geoffroy, qui a joué avec une jolie sonorité, M<sup>lle</sup> Mathilde Weyrauck, M<sup>lle</sup> Antonia Fabricant, M. Firmin Sifonia, les deux violonistes R. Serizet et Marius Rebaudo, le violoncelliste François Roux.

Tous les autres élèves, déjà entendus, ont fait de réels progrès. Citons : M<sup>lle</sup> Liliane Jacquin, qui possède de la technique et de la compréhension; M<sup>lle</sup> Madeleine Lantéri, M<sup>lle</sup> Polda Riva, M<sup>lle</sup> Anjoïnette Scotto, M<sup>lle</sup> Emma Rapaire, M<sup>lle</sup> Yvonne Gibaud, M. Georges Blanchi, qui a brillamment exécuté, avec son frère, la Sonate de S. Lazzari, M<sup>lle</sup> Simone Olivié, M<sup>lle</sup> Rosette Blanchy, enfin M<sup>lle</sup> Yvonne Fayon, qui a exécuté avec une brillante virtuosité les parties très difficiles qui lui étaient confiées.

Les violonistes étaient : M<sup>lle</sup> Louise Bono, qui possède une délicate sonorité; M. Etienne Vanco, dont le son excellent et le tempérament musical se sont affirmés; M. Julien Blanchi, que le public apprécie depuis longtemps. Le violoncelliste Alfred Chiabaud a mis toute sa vibrante nature au service des œuvres qu'il interprétait.

Signalons la brillante interprétation des Quintettes de Schumann et de Louis Abbiate, par les jeunes musiciens déjà cités, auxquels s'était joint l'excellent artiste, M. Emile Gaziello. M<sup>lle</sup> Estelle Baccala, la pianiste bien connue, a prêté son concours, à l'audition, en jouant avec art le Final de la Sonate élégiaque de Louis Abbiate. La séance s'est terminée par les chœurs, pour deux voix de femmes, accompagnés par M<sup>lle</sup> Baccala.

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Escompte de Bons de la Défense Nationale  
toutes échéances.

**PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO**

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 7 juin 1929, enregistré, le nommé ANDREWS (Horace-Edouard), né le 13 mars 1882, à Walsal (Angleterre), ou s'étant dit tel, ayant demeuré à Nice, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement le mardi 16 juillet 1929, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèque — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code pénal, complété par l'article 4 de la Loi n° 108 du 15 juin 1927, modifiant la Loi du 22 mai 1919.

Pour extrait :  
P. le Procureur Général,  
(Signé :) HENRI GARD, Premier Substitut Général.

**GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO**

**Extrait**

Suivant ordonnance de M. le Président du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du cinq juin courant, la dame Raymonde IMBERT, demeurant à Monaco, épouse du sieur Paul BLANC, sans profession, demeurant aussi à Monaco, rue de Millo, n° 26, ayant M<sup>e</sup> Aurégia pour avocat-défenseur, a été autorisée à former contre le dit sieur Blanc, son mari, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 820 du Code de procédure civile.  
Monaco, le 6 juin 1929.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

Étude de M<sup>e</sup> PIERRE GIOFFREDY, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, 24, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

**VENTE SUR LICITATION**

ERRATUM à l'insertion parue dans le Journal de Monaco du 23 mai 1929

Lire dans les qualités des parties intéressées : Cette vente a lieu.....  
En présence de :

- 1° M. Jules-Joseph CAMPANA, propriétaire, demeurant à Monaco, 12, boulevard d'Italie;
  - 2° a) M. Antoine CAMPANA, demeurant à Monte-Carlo, villa le Paradou, boulevard d'Italie, ès qualité de tuteur des mineurs Antoinette-Louise-Joséphine DEMARIA et Jean-Joseph-Louis DEMARIA ;
  - b) M. Joseph CAMPANA, ès qualité des dits mineurs Demaria, demeurant à Beausoleil, maison Blanchy, Moneghetti ;
  - c) M. Jules CAMPANA, ès qualité de subrogé tuteur ad hoc des mineurs Demaria, demeurant à Monte-Carlo, villa Madelon, rue des Boules.
- Cette vente..... (le reste sans changement.)

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept mai mil neuf cent vingt-neuf, M. Louis PATRON, commerçant, demeurant à Monaco, 33, boulevard Prince-Pierre, a cédé à M. Ange TRENTINI, chauffeur, et à M<sup>me</sup> Marie TORNAVACCA, son épouse, le fonds de commerce de bar, restaurant, café, qu'il exploitait à Monaco, 33, boulevard Prince-Pierre.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.  
Monaco, le 13 juin 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE BAIL COMMERCIAL**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le deux mai mil neuf cent vingt-neuf, enregistré et transcrit, la Société de l'*Eclaireur de Nice*, Société anonyme française dont le siège est, n°s 27 et 29, avenue de la Victoire, à Nice, a cédé, à la Société « Sud-Est-Automobile », Société anonyme française dont le siège est, n°s 24 à 30, rue Gounod, à Nice, le bail des locaux qu'elle occupait, n° 2, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à MM. Gilli frères.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites et seront reçues, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 1929.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE BRÉMOND  
5, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 21 janvier 1929, enregistré, M<sup>me</sup> Augustine NEVEJANS, demeurant à Monte-Carlo, a cédé et vendu à M. Jean BOLLATI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce de chambres meublées qu'elle exploitait au 2<sup>e</sup> étage de la villa « Linzerna », 3, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo.

Les oppositions sur le prix de cette cession seront reçues, s'il y a lieu, au domicile à cet effet élu, à l'Agence Brémond, 5, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 1929.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

La Corse, pays de belles excursions, à 24 heures de Paris, par les traversées de jour au départ de Nice.

Pour se rendre en Corse, la traversée la plus courte se fait par Nice.

Les horaires d'été de la C<sup>ie</sup> Fraissinet sont établis de telle sorte que l'« Ile de Beauté » n'est réellement qu'à 24 heures de Paris.

En effet, le voyageur partant de la capitale le lundi ou le vendredi à 17 h. 28, par le rapide 15 (lits-salons, couchettes, wagon-lits de 2<sup>e</sup> classe, places de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, wagon-restaurant) arrive le lendemain en gare de Nice à 10 h. 30; il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages au port d'où le paquebot levant l'ancre à midi, le dépose le soir à 19 heures en Corse, le mardi à Ile Rousse, le samedi à Calvi.

Le départ du paquebot pour la Corse le dimanche a lieu à 11 heures jusqu'au 15 mai, arrivée à Bastia à 20 heures. Du 15 mai au 31 août, le paquebot quitte Nice à 12 heures pour accoster à Bastia à 21 heures.

Une traversée de jour a également lieu le vendredi. Départ de Nice à 9 heures; arrivée à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est, au demeurant, aussi facile d'excursionner en Corse que de s'y rendre. D'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile Rousse, les cars P.-L.-M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'île, calanques de Piana, golfe de Porto, falaises de Bonifacio, col de Bavella, marine de Porto-Vecchio, cap Corse, la Castagniccia, défilé de l'Inzecca, etc.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les stations balnéaires, thermales et climatiques du réseau P.-L.-M.

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur. On peut également procurer dans ces gares, jusqu'au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations thermales et climatiques P.-L.-M. Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 kilomètres en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, d'au moins 500 kilomètres en 3<sup>e</sup> classe. Toutefois ces minima sont abaissés à 250 kilomètres pour les voyageurs partant d'une gare P.-L.-M. et se rendant dans une station thermale ou climatique de ce réseau.

La réduction est de 25 % en 1<sup>re</sup> classe, de 20 % en 2<sup>e</sup> classe pour un trajet simple d'au moins 300 kilomètres (d'au moins 250 kilomètres lorsque le voyageur n'emprunte que les lignes P. L.-M.); de 30 % en 1<sup>re</sup> classe et de 25 % en 2<sup>e</sup> classe pour un parcours simple de 600 kilomètres; de 20 % pour un parcours simple de 500 kilomètres ou plus en 3<sup>e</sup> classe (de 250 kilomètres ou plus si le trajet s'effectue uniquement sur le réseau P.-L.-M.).

Dans tous les cas, la validité des billets est de 33 jours; le voyage de retour ne peut avoir lieu au plus tôt qu'après un délai de 12 jours, compté du jour de départ, ce jour compris; l'itinéraire de retour peut être différent de celui d'aller.

La validité des billets de stations balnéaires seulement peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix initial du billet pour chaque prolongation, mais elle ne peut dépasser en aucun cas la date du 5 novembre.

**BON** pour un Abonnement d'essai de 3 mois à prix réduit à la grande revue moderne de la Vie Littéraire

**LES ANNALES**

Nous sommes heureux, après entente avec notre grand confrère parisien, de pouvoir offrir à nos lecteurs un avantage dont ils voudront être nombreux à bénéficier. Il leur suffira de découper ce BON, d'y joindre leur nom et leur adresse et de l'envoyer aux Annales, 5, rue La Bruyère, Paris, avec la somme de 10 francs (mandat ou chèque).

Ils recevront, à partir du 1<sup>er</sup> du mois prochain et pendant 3 mois, pour le prix réduit de 10 FR. 6 fascicules bimensuels des "Annales" qu'ils paieraient au numéro 15 FR.

### Le Dessin est aujourd'hui à la portée de tous

Vous aimez le dessin, vous avez donc des aptitudes qui vous permettraient de le pratiquer.

Vous croyez que le dessin est un don qui ne s'acquiert pas.

C'est là une idée fautive, imputable à la façon dont on enseigne le dessin.

Il a été créé une méthode unique permettant à tous d'apprendre à dessiner très rapidement et même d'atteindre un but pratique et rémunérateur.

Demandez notre luxueux album illustré entièrement par nos élèves et contenant tous renseignements.

Cet album est envoyé gratuitement sur demande.  
Ecole A. B. C. de Dessin, Studio P  
12, rue Lincoln, Paris 8<sup>e</sup>

### MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.  
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

### Doublez votre valeur professionnelle en apprenant à rédiger

Quelle que soit votre situation, votre avantage est d'apprendre à rédiger.

Dans le domaine commercial, industriel ou administratif, cette nouvelle acquisition vous ouvrira de plus larges débouchés.

Cet art de la rédaction d'où dépend peut-être votre avenir, vous pouvez l'apprendre d'une façon très rapide et très complète grâce à notre enseignement que les plus grands écrivains ont consacré par leur approbation sans réserve.

Demandez notre luxueux ouvrage illustré: L'ART D'ECRIRE contenant tous renseignements.

Cet ouvrage est envoyé gratuitement sur demande.

A. B. C., Cours de Rédaction Littéraire, Groupe S  
12, rue Lincoln, Paris 8<sup>e</sup>



## Minerva

### Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc (Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

### La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.

## ÉLECTRICITÉ

### G. BARBEY

### MONTE-CARLO

### POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés  
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

### AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

### H. CHOINIÈRE

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

### ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

### Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

### BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

#### Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant: LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.